cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Référent ÉKIP 2 - Architecte



Description:

Le niveau Architecte amène la personne apprenante à s'approprier les contenus du référent ÉKIP présentés au niveau Explorateur, par l'entremise d'une pratique guidée. Deux parcours (niveaux préscolaire-primaire VS secondaire) sont possibles, dans ce niveau. Ceux-ci sont similaires et présentent les mêmes contenus, mais les exemples sont adaptés au niveau scolaire.

Badge attribué à : Émilie Rouleau
https://www.cadre21.org/membres/63cbbd09d154e11c2a118140

Date d'obtention : 2024-08-18 17:56:30

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Référent ÉKIP 2 - Architecte

1 - Réflexion sur l'impact : En quoi l'utilisation du processus de planification et de mise en œuvre permet-elle d'optimiser les actions visant le développement global des jeunes?

Elle permet d'encadrer la planification d'une intervention éducative structurée visant le développement des 7 compétences chez les jeunes. Elle permet également de soutenir et d'assurer la cohérence de la mise en place des actions dans les milieux de vie des jeunes afin d'optimiser le développement global de ces derniers. De plus, l'utilisation de ce processus de planification permet que ces actions répondent aux conditions d'efficacité des actions de PP en contexte scolaire, le tout afin de contribuer à la promotion de la santé et du bien être ainsi qu'à la prévention de problèmes chez les jeunes d'âge scolaire. Finalement, en utilisant ce processus, nous sommes assurés de contribuer à la persévérance scolaire et à la réussite éducative de nos jeunes.

2 - Réflexion sur l'expérience : Quelles sections du référent ÉKIP vous permettent de valider ou de bonifier vos pratiques?

- Les compétences à développer ainsi que les grilles de savoirs
- Actions dans les milieux de vie des jeunes
- Interventions par sujet de santé et de bien être en contexte scolaire

3 - Retour sur l'activité : En quoi la concertation entre le personnel scolaire, la famille et les partenaires de la communauté (réseau de la santé et des services sociaux, réseau communautaire, etc.) bonifie-t-elle les actions de promotion de la santé et de prévention?

Car elle permet une amélioration et une harmonisation des pratiques en lien avec la promotion de la santé et la prévention de toutes les personnes susceptibles d'intervenir auprès des jeunes d'âge scolaire. Ce faisant, on assure une cohérence des messages véhiculés auprès de nos jeunes ainsi qu'une concertation quant aux besoins de ceux-ci, tout en tenant compte de la réalité de nos écoles.